

Zeitschrift: Le rameau de sapin : journal de vulgarisation des sciences naturelles
Herausgeber: Société des Sciences Naturelles de Neuchâtel
Band: 17 (1933)
Heft: 1

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

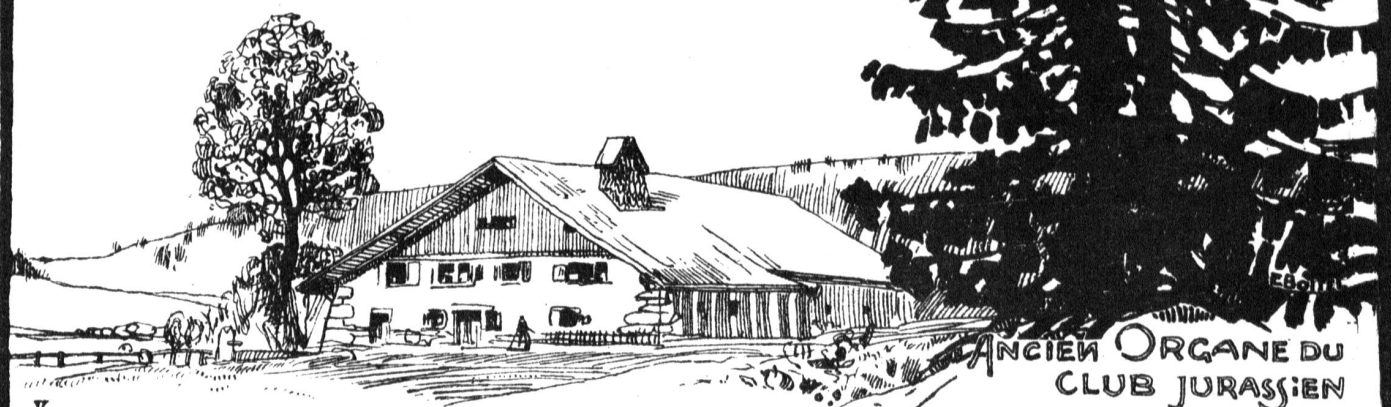
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 24.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE RAMEAU DE SAPIN



JOURNAL DE VULGARISATION
DES SCIENCES NATURELLES
FONDÉ EN 1866

paraissant tous les deux ou trois mois.

II^e SÉRIE : 16^{ME} ANNÉE. - N° 1.

Neuchâtel, le 1^{er} Janvier 1933

Rédaction et Administration, s'adresser à Colombier. Abonnement annuel: Suisse Fr. 3.50 — Etranger: 4.20
On peut s'abonner dans tous les bureaux de poste. Compte de chèques postaux IV. 1654

*Le travail est le premier devoir de l'homme et le premier travail est celui de la terre. C'est dans le terroir que l'on puise l'amour même de la patrie.
(Première fête des Vignerons en 1819).*

A NOS ABONNÉS.

Au seuil de l'an nouveau, le "Rameau de Sapin" présente à ses Abonnés et à ses amis ses vœux les meilleurs.

A tous nos lecteurs: heureuse année!

C'est une grande joie pour nous de constater en ce commencement d'année, la fidélité de nos abonnés, aussi nous efforcerons-nous de mériter toujours davantage leur confiance.

Il nous est aussi agréable de signaler qu'au cours des années que nous avons consacrées à notre périodique nous avons été secondé par des aides précieux à qui nous devons toute notre gratitude pour leur collaboration indispensable et dévouée, qui n'a fait que fortifier notre optimisme pour la pérennité du "Rameau de Sapin".

Colombier le 1. janvier 1933.

La Rédaction.

Nous avons la satisfaction d'annoncer à nos abonnés que Mons. le prof. Th. Delachaux, collaborateur au Rameau de Sapin depuis de longues années, a bien voulu accepter de faire partie de sa Rédaction.

LE SANGLIER DANS LE JURA. ⁽¹⁾

(SUITE)

1929. Où se sont-ils baugés depuis six semaines, mystère ? Probablement dans un grand fourré très ensoleillé à cette époque, entre le 3^{ème} et le 4^{ème} tournant de la route de la Frutière de Besaie. C'était déjà leur repaire l'hiver dernier. Certains bûcherons en auraient aperçu dans cette région. En tous cas, depuis le Nouvel-An, ils n'ont guère circulé. Mais que mangeaient-ils pendant ce temps fort long ? On ne constatait pas la moindre fouille. — Subitement, depuis le grand froid, les voilà en mouvement et ils s'en donnent à circuler et à fouiller les sous-bois, à la recherche d'une petite truffe, l'*Elaphomyces variegatus*. Entre Tauroux et Treygnolan, il y a une colline dont le versant nord est particulièrement labouré. De nombreux ares de sous-bois sont bouleversés, creusés à 80 cm. de profondeur. Il est étrange qu'un semblable travail puisse être exécuté, avec un vulgaire grain, dans du terrain dur comme pierre, un travail, semble-t-il, que la meilleure charrue, fortement attelée, serait incapable d'exécuter.

A mon grand étonnement, j'ai pu constater que le terrain du sous-bois n'est nullement gelé et durci : fait connu des forestiers. Le sous-bois est à peine gelé, particulièrement sous la grosse mousse où se développent les *Elaphomyces*. — Forestiers et bûcherons parcourent nos bois en tous sens et ce n'est que ce jour que l'on a constaté ces fouilles. — Il reste donc à résoudre le problème de la nourriture des sangliers et de leur immobilité pendant six semaines.

Nous étions six chasseurs à ne pas faire les paresseux pendant plusieurs heures. La neige qui tombait continuellement gênait grandement l'examen des traces très nombreuses, par moyen de les suivre utilement ; nous ne pûmes repérer leur retraite et revînmes bredouille.

Puisque ces animaux étaient disparus depuis six semaines de la région bécro-chande, il est permis d'admettre qu'ils avaient abandonné ce coin du pays et que les grands froids nous les ont ramenés (Réd.)

Le mardi, 19 février, des amis chasseurs de Besaie, de la Béroche et de la Côte neuchâteloise se réunissent et visitent en premier lieu un grand champ près de Tauroux, planté en pommes de terre l'an dernier. Cette pièce de terre est piétinée en tous sens par le sabot des "noirs" ; enfin, vers 15 heures un sanglier est salué de deux coups de fusil entre Châtillon et Besaie, l'adroit tireur qu'est M. Charly Jacot, des Ouches, avait abattu une jeune laie pesant une quarantaine de kilos (43 kg, plomb compris, dit le chroniqueur).

Vendredi 22 février, vers les 20 h., un gros et un petit sanglier venant de la direction des Quatre-Macconniers traversent une des rues de la Sablonnaie, à Yverdon, suivent la berge du Buxon, côtoient la rivière et disparaissent. Le lendemain, les chasseurs les recherchent en vain. Pourtant ce samedi-là, vers midi, un groupe de nemrods de Cuarny, d'Yvonand, d'Orzens et d'Yverdon trouvent les traces du passage de deux sangliers au bas du village de Cuarny. Après une poursuite ardue, les deux bêtes noires furent tirées, une laie de 70 kilos et un marcassin. Probablement les animaux fourvoyés la veille dans la capitale du Nord. *A suivre.*

(1) Voir : "Rameau de Sapin", 1932, N° 1 pg. 2 ; N° 2 pg. 10.

LE PINSON DES ARDENNES.⁽¹⁾

(SUITE)

[Supplément texte années 1911, 1912 & 1913, voir 1931, bas de la page 31.]

1911. — Les premiers migrateurs sont observés, le 2 janvier, au Ranzflühberg. Le 10 mars, ils repassent nombreux, aux environs de Follbrück (dist. de Signau, Berne), accompagnés de pinsons ordinaires et de moineaux friquets, tous ces oiseaux volaient direction nord.

1912. — Près de Berne, un vol de ces migrateurs est signalé le 3 février, ils étaient accompagnés de pinsons francs, de moineaux friquets et de cochereis huppés. — Durant tout l'hiver, les pinsons d'Ardenne sont très nombreux dans la région d'Éptingen (Bâle-Campagne), vers 1100 m. d'alt. La migration de retour, vers le nord, reprend dès le 26 février.

1913. — A Colombier (Tenchâtel), j'observe par temps de neige, le 27 février, un mâle isolé à la mangeoire.

fin 1922. — Dans la journée du 26 décembre, des myriades de pinsons de montagne s'abattent dans les forêts de hêtres qui entourent „Le Châtel sur Bex" (dist. d'Aigle, Vaud).

1923. — Le 7 janvier, les pinsons migrateurs stationnés dans la région de Le Châtel/Bex, depuis le 26 décembre dernier, sont disparus. Du 10 au 15 janvier, ces oiseaux erratiques semblent vouloir reprendre la direction des contrées boréales, des retardataires se voient encore en compagnie de pinsons ordinaires jusqu'à la fin du mois. — Le 10, vers 17 heures, un véritable nuage de ces oiseaux nomades est observé à Romont. Ils arrivaient du côté de Mont-don et se dirigeaient vers le Mont Gibloux (1212 m), défilant sans interruption pendant plus d'un quart d'heure. Le lendemain, 11 janvier, au matin, et au grand étonnement des habitants de Lucens (Vaud) apparaissent des groupes considérables, très denses, de ces pinsons de montagne remontant la vallée de la Broye, sur les deux bords de la rivière. A la hauteur de Lucens, les voyageurs ailés se réunirent pour se diriger du côté de Thierrens et d'Orlens. — Le 12, vers 17 heures également et malgré la bise soufflant fortement, quelques milliers de ces migrateurs survolaient à nouveau la contrée de Romont, ils volaient à 10 ou 12 m. du sol, à la hauteur des toits, puis disparurent dans la direction du Nord.

La présence de très nombreux vols de pinsons des Ardennes est signalée par les journaux dans la Suisse centrale. — On observe aussi un volier de ces oiseaux aux environs de Sausanne.

A suivre.

ORAGES ET OISEAUX. Les orages successifs de l'été dernier (26-27 mai, 5 et 20 juillet, 27 août) ont été particulièrement fatals à la gent ailée. Le dernier de ces orages, d'une rare violence, a causé beaucoup de dégâts au Val de Saint-Imier; la foudre est tombée en maints endroits, des arbres furent arrachés par le vent et un grand nombre d'oiseaux ont péri. A Saint-Imier on a compté sous six arbres 30 pinsons tués.

Dans notre Vignoble ce sont surtout les jeunes mésanges, rouges-queues et fauvettes qui ont été décimés.

Obs.

(1) Voir: "Rameau de Sapin" 1931, N° 4, pg. 31.

LA PÊCHE ET LA PROTECTION DE LA NATURE. ⁽¹⁾

1. NÉCESSITÉ DUNE ENTENTE ENTRE LES AMIS DE LA NATURE ET LES PÊCHEURS.

Par D^r Léon Pittet.

(SUITE)

4) LE MARTIN PÊCHEUR. Ce charmant petit oiseau, paré de couleurs tropicales, est certainement aussi bien connu que le merle d'eau. C'est le joyau vivant des ruisseaux murmurants sous l'ombre des grands saules qui provoque l'admiration de tous ceux qui ont le bonheur de le rencontrer. Ce sont en effet des petits poissons qui constituent sa nourriture principale, mais pas exclusivement. Lui aussi, comme le merle d'eau dévore une quantité d'insectes et de larves parmi lesquels il y en a beaucoup qui sont de dangereux amateurs de frai et d'alevins. Lorsqu'il pêche sur les bords des grandes rivières et nappes d'eau, il capture exclusivement les petits poissons blancs qui foisonnent, poissons qui n'ont pour ainsi dire, pas d'importance dans l'économie de la pêche (raisons, ablettes). Mais lorsqu'il pêche dans les ruisseaux où vit la tenie, il ne dédaigne pas du tout les sommerlings. Le martin-pêcheur est un oiseau foncièrement honnête : il paie le dommage sans importance qu'il a causé, en détruisant une quantité d'insectes nuisibles à la pêche, des dytiques, des hydrophiles, des libellules et leurs larves. Il nourrit ses jeunes pendant les trois premières semaines exclusivement avec des insectes. C'est un oiseau protégé par la loi fédérale car le tort qu'il cause est amplement compensé par les services qu'il rend et c'est un ornement de la nature, devenant toujours plus rare.

Mais, lorsque le martin-pêcheur quitte les rives des cours d'eau et des étangs pour fréquenter les piscicultures, il peut causer en peu de temps des dommages sensibles. Les bassins de sommerlings exercent sur lui une attraction irrésistible. Comme il peut facilement avaler 10 à 15 tuitelles de quelques centimètres, qui devraient, au bout de peu de mois, donner des sommerlings, valant 20 à 30 cent. pièce, le tort causé est considérable. Le pisciculteur ne peut le supporter. Il a le droit de se défendre et peut aisément le faire, à condition qu'il prenne la peine d'obtenir l'autorisation prévue par la loi (Art. 24 et 39 de la loi fédérale). Maintenant des mesures de défense sont appliquées, avec ou sans autorisation, dans toutes les piscicultures de la Suisse et celles-ci sont devenues de véritables cimetières pour le martin-pêcheur. Un seul pisciculteur de la Suisse centrale s'est vanté d'avoir, en une année capturé 70 martins-pêcheurs, au moyen de trappes à ressort placées sur des poteaux, quoiqu'il n'ait possédé aucune autorisation de capture.

Nous comprenons parfaitement bien que les pisciculteurs désirent protéger leurs intérêts, mais nous soulignons que toutes leurs installations et particulièrement celles qui ont obtenu l'autorisation de capturer des martins-pêcheurs soient strictement surveillées. Ensuite, il nous semble que M. M. les Pisciculteurs pourraient montrer un peu plus d'égard pour l'énorme majorité des citoyens, heureux de percevoir cette flèche étincelante, passant comme un éclair au dessus des ondes bleues et qui tiennent à la protéger contre l'anéantissement.

Les éleveurs de tuitelles devraient comprendre que leurs bassins de sommerlings à ciel ouvert excitent l'appétit, toujours aiguë, des oiseaux bigarrés et les attirent,

(1) Voir: "Rameau de Sapin" 1932, N° 4, p. 34.

qu'ils constituent donc de véritables trappes, garnies de traquenards en miniature, mais pas moins dangereuse pour ceux auxquels ils sont destinés. Or, les traquenards qui brisent et écrasent les jambes de leurs victimes sont, vu leur cruauté, interdits aux termes des art. 43 al. 2 de la loi fédérale. Seuls sont tolérées les trappes qui capturent sans blesser ou les assommoirs qui tuent sans faire souffrir! Comment procéderait-on vis à vis d'un individu qui se permettrait de dresser à l'angle d'un carrefour les plus fréquentés, une table garnie de mets succulents, mais dont l'approche serait défendue par une batterie de pièges prêts à fracasser les tibias du premier pauvre diable qui voudrait assouvir sa faim. On ripostera en ne priant de faire une différence entre les hommes et les bêtes. C'est juste : les premiers sont censés - mais ils ne savent pas toujours faire une différence entre le mien et le tien, tandis que le diamant étincelant de nos ruisseaux a conservé l'habitude de sa race, de disposer de tout les biens que dame Nature met obligeamment à sa disposition. Avec un peu de bonne volonté, il serait certainement possible, si ce n'est pas supprimer complètement, en tout cas réduire considérablement l'importance des déprédations du martin-pêcheur dans les piscicultures. Au lieu d'enfoncer dans l'eau et aux endroits préférés, des poteaux, garnis de perfides et cruelles trappes, il vaudrait mieux supprimer au larron l'occasion de se percher à des endroits élevés, d'où il se précipite pour plonger et saisir sa proie. Sans perchoirs, il ne peut pas pêcher. Et si l'application de cette mesure n'est pas partout possible, par exemple près de l'écluse ou ailleurs, on pourrait facilement garnir les places menacées des bassins avec un morceau de treillis, fixé sur des flotteurs. Nous sommes persuadés que de cette façon le dommage causé serait considérablement réduit.

La solution du problème n'est réalisable qu'avec la bonne volonté des pêcheurs. Si cette dernière continuait de faire défaut, un des plus beaux joyaux de la nature disparaîtrait bientôt et pour toujours. Ce serait un malheur irréparable pour les amis de la nature et une honte pour le pays tout entier!

OISEAUX MIGRATEURS. (1)

PRINTEMPS 1932.

Mars 20, le milan noir est là (Baie d'Anvernier et près de Chez-le-Bart, Déroche).
 Avril 7, aux Bayards les hirondelles rustiques sont signalées - vers le 15, on observe un passage de huppes de l'embouchure de la Reuse au Petit-Cortailod. - Dans les brousses bordant la route des bords du lac, aux Ruaux, près d'Anvernier, une cane sauvage a établi son nid; - 20, à la Sallneraie on trouve une chouette effraie, excessivement amaigrie, la tête prise dans l'enfourchure d'une branche; - 22, près de Chez-le-Bart, entendu le chant de la fauvette babillarde et les cris d'un mâle torcol à la gare de Gorgier; - 26, observé le rossignol de muraille, au Bas des Allées; le 28, à Bondry et le 29 près d'Anvernier; - les 26 et 27, trois cormorans sont aperçus posés sur une balise, à l'entrée du canal de la Broge; - chant de la fauvette à tête noire et de la fauvette babillarde aux Rochettes, sur Bondry; - une hirondelle cotyle à la colonie de la groisière, près de la Ferme Loeffel, vallée du Mordasson (Bondry) - Arrivée des martinets, à Colombier (18 h 30). - Chant du serin ceri et de la fauvette grisette entre le Bas des Allées et Anvernier; - 30, chant du cancon dans la Côte de Chaumont. Durant le mois d'avril, les mâles rouges-gorges chantent un peu partout.

OBservé!

(1) Voir: "Rameau de Sapin" 1932, N° 3, p. 23.

STATISTIQUE DE LA CHASSE EN 1931.

SUPERFICIE DU CANTON 808 Km ² <i>Espèces</i>	NOMBRE DE PIÈCES TUÉES DANS LES DISTRICTS DE						AREUSE THIELLE ET DOUBS	PIEGEAGE	GARDAS AUXILIAIRES	TOTAL
	NEUCHÂTEL	BOUDRY	VAL-DE-RUZ	VAL-DE-TRAIERS	LE LOCLE	CHÂ-DE-FONDS				
Sanglier		3								3
Lièvres	184	330	205	273	325	153				1470
Ecureuil	17	25	55	40	47	41				225
Blaireau	7	4	6	11	6	10		2		46
Renard	29	6	51	61	40	31		77	12	307
Loutre					1					1
Martre								3		3
Fuine								9		9
Putois			2		2			21		25
Belette	6	3	4	1	5	5			20	44
Hermine	1	2	3		3	1		2		12
Grand coq de Bruyère	1	3	3	3	4	2				16
Acolinotte	21	21	28	45	53	65				233
Perdrix	35	8								43
Caille	9	2	5		1	27				44
Ramier	48	106	88	10	7	30				289
Grive draine	13	16	64	34	155	121				403
Grive litorne			22	25	44	93				184
Moinseau	49	11	492		3	242				797
Oie sauvage		1								1
Canard sauvage	30	13	3	7	36		48			137
Harle	1				2					3
Bécasse	20	28	14	18	26	31				137
Bécassine		1	12		1					14
Grèbe castagneux				2						2
Grèbe huppé	1						39		107	147
Râle	6			1						7
Poule d'eau	4				4					8
Foulque	15	22		5						42
Autour	3		2		1				3	9
Epervier	5	3	19	2	6	5			7	47
Faucon hobereau	2								1	3
Faucon pèlerin			1						1	2
Corneille noire	79	99	87	26	124	91			1215	1721
Corbeau freux				2						2
Pie	13	3	6		15	4			120	161
Casse-noix	1	6	17	2	1	23				50
Ceai	104	84	81	18	24	42			240	599

Service de la Chasse.

A PROPOS DE LA FLORE DE LA VALLÉE DE LA BRÉVINE.

PAR H. SPINNER.

Dans un précédent article au *Rameau* 1932, N° 4, p. 37 je signalais la disparition possible de plusieurs espèces végétales dans la vallée de la Brévine et ailleurs. Heureusement que la réalité n'a pas confirmé toutes nos suppositions; voici ce qui en est, d'après nos observations de juillet et août 1931:

CICUTA VIROSA L. a réapparu abondante au bord du lac des Taillères, (bont du Lac de Bise) 1040 m.

SCHEUCHZERIA PALUSTRIS L., rarissime mais non disparue au même endroit, 1040 m.

TRIFOLIUM SPADICEUM L. existe en plusieurs localités plus ou moins nombreuses, tout le long de la vallée, depuis Bémont à la Chaux du Stiliou, 1050 m.

VERONICA AUSTRIACA L. est beaucoup plus répandue qu'on ne le croyait, son aire s'étend des Jorons au Grand Cachot, 1050 m.

CHELIDONIUM MAJUS L., inconnue jusqu'ici dans la région, a été trouvée en un seul exemplaire près des mines de Derrière le Chable, près du Bois de l'Halle, 1150 m.

JLEX AQUIFOLIA L., se rencontre dans quelques buissons en des endroits abrités, à l'Helvétia, à Chobert et aux Chaemottes, 1100 - 1150 m. (à suivre.)

VÉGÉTATION, FLORAISON ET FRUCTIFICATION ANORMALES. (1)

(SUITE)

1929. Malgré la basse température de février, à la mi-mars on cueille de belles hépatiques dans le bois de Beraix. A la même époque, l'*Eranthis* d'hiver étale ses fleurs jaunes dans quelques jardins à Neuchâtel, à Colombier (situation nord) le 20 mars. - Le "Courrier du V.-d.-J" relate que l'on a apporté à sa Rédaction, le 29 mars, une morille mesurant 6 cm. trouvée au Brenil, sur Fleurier. S'en cueille encore 3 petites morilles au-dessus de la gare de Boveresse. - A Pesoux, floraison du cornouiller mâle (*Cornus mas*), fin mars; à Colombier, le 4 avril.

Les pluies de la mi-avril ont provoqué une forte sortie de morilles. A 1100 m., près de la Côte-aux-Fayes, un morilleux expert en fait une magnifique cueillette. - 13 Avril, un cerisier en fleurs, à Courvernier. - 29, floraison des jonquilles (faux-narcisse ou aiault) au Val-de-Ruz. Le "Courrier du Val-de-Travers", du 9 mai, rapporte qu'à Begnins (Vaud) on a cueilli, sur un espace restreint, dix morilles noires, dont 3 exemplaires paraissent provenir du même pied & ayant de 20 à 30 cm de hauteur, 8 à 10 cm. de diamètre. Poids total un kilo, la plus grosse pesait 170 gr. - Bien qu'au matin du 26 juin, le thermomètre n'ait marqué, à Fleurier, que + 2°, on a pu faire ample cueillette de bolets de juin au b. d'été (*Boletus aestivalis* Paul).

(A suivre)

INSECTES EXOTIQUES. Dans un régime de bananes, arrivé à Genève, il a été découvert une grande mygale (araignée) mesurant: longueur du corps seul 6 cm., pattes allongées l'animal atteignait 15 cm. ("Rameau de Sapin" 1932, N° 3, p. 32).

Dans un autre régime, à Neuchâtel, il a été trouvé une blatte verte ("Ram. de Sapin" 1932, N° 2, p. 11).

A. M.-D.

(1) Voir: "Rameau de Sapin" 1930, N° 4, p. 40.

HISTOIRE DE BÊTES.

NOTRE RENARD.

Au cours de l'automne 18.., j'achetai un renardeau du dernier printemps. L'animal avait presque atteint sa taille normale depuis le jour où, sorti du terrier familial, il avait été emporté pour être élevé en captivité.

C'était au commencement d'Avril qu'un chasseur ayant repéré un terrier de renards, déterra les renardeaux, s'en empara et éleva l'un d'eux. Puis lassé, il voulut se débarrasser de son pensionnaire, promenant le malheureux de village en village attaché à une chaîne. D'après les dires du nourrisseur-vendeur, l'animal était très familier, seulement sa longue promenade l'avait rendu peureux et il ajouta que j'étais la dernière personne à laquelle la bête était offerte, car ensuite il la ferait passer de vie à trépas. Pour conserver la vie au renardeau j'en fis l'achat.

Il passa la première nuit attaché dans le sous-sol de ma maison et au matin il fut trouvé à moitié étranglé par sa chaîne, laquelle s'était enroulée autour de son corps et de son cou; débarrassé du collier, il fut laissé libre dans le local. Puis on lui donna une caisse avec de la paille et une serpillère. Chaque jour sa nourriture était placée au même endroit. Le local restant ouvert durant plusieurs heures consécutives, de plus rarement visité, je supposais que le renardeau s'enfuyait. Mais il devait en être autrement.

Les premiers jours on vit souvent l'animal, il mangeait régulièrement ce qu'on lui donnait, mais toujours quand il était seul. S'il ne pouvait pas s'enfuir immédiatement, il se laissait prendre et flatter, mais restait toujours inquiet et montrait souvent les dents. Comme lieu de séjour il avait choisi une excavation ayant servi autrefois de réservoir d'eau et placée au dessous d'un ancien fourneau de cuisine. Un trou d'une vingtaine de centimètres de côté permettait ses entrées et ses sorties. Malgré que ce creux ait eu des parois de ciment, il eut tôt fait de trouver l'une d'elles et continua à agrandir son refuge. Comme il n'y avait pas de cave contiguë, il fut laissé à ses travaux de mineur. Il travaillait surtout la nuit et si activement que bientôt la première excavation fut remplie de terre et de cailloux, et tous ces matériaux sortis par le trou d'entrée du refuge. Un jour on put enlever du local un tombereau de déblais. Ce travail se continua durant des mois, de temps à autre nécessité était de faire disparaître la terre que l'animal sortait de son trou.

Notre renard était devenu plus craintif et plus sauvage, c'était très rare que l'on puisse l'apercevoir. Un jour, il fallut faire du feu dans le fourneau, la chaleur força l'animal à quitter son terrier, il alla se réfugier sous un banc. Je pus le flatter, mais il chercha méchamment à me mordre la main que je dus prestement retirer. Il resta dans son coin et de loin l'on percevait le bruit de ses mâchoires qui s'entrechoquaient; lorsqu'on s'approchait, il était toujours prêt à l'attaque. C'en était donc fini avec la douceur du renardeau. (A suivre).

ERRATA. Rameau de Sapin: N° 4, 1932; p. 37, au commencement de la ligne 25, lire „*Saxifraga*“ au lieu de *Saxifraga*.

p. 41, à la fin de la 16^{me} ligne, la somme: Frs. 700.- doit s'entendre en francs français. — Les sommes précédentes sont indiquées en francs suisses. La Réd.